



## Les syndicats de salariés (CFDT, CFE-CGC, CFTC, CGT) et l'U2P se mobilisent face à la crise pour soutenir les entreprises de l'artisanat et leurs salarié.e.s

Nous traversons aujourd'hui une crise sanitaire inédite. La pandémie de Covid-19 contraint notre pays à vivre désormais le quotidien selon des règles de santé et de sécurité sanitaires indispensables aux citoyens .nes et salarié.es pour endiguer sa propagation.

Le confinement et son application rigoureuse ont été réaffirmés par le gouvernement comme priorité absolue.

Ce nouvel environnement impacte très fortement et très directement notre vie sociale et économique.

De nombreuses entreprises artisanales subissent des baisses d'activité, d'autres sont contraintes de fermer avec des conséquences potentiellement néfastes sur le maintien des emplois.

Beaucoup de secteurs de l'artisanat sont essentiels pour continuer de garantir la vitalité de notre économie et renforcer le lien social. Les chefs d'entreprise artisanale et leurs salariés sont, dans cette période, des maillons indispensables au maintien des services et activités essentiels aux Français.

Dans cette période sans précédent, il est primordial de tout mettre en œuvre pour que la santé et la sécurité des artisans et salariés devant travailler dans des secteurs essentiels soient garanties avec notamment l'application des gestes barrières et l'utilisation des matériels de protection.

La CFDT, la CFE-CGC, CFTC, la CGT, la CGT-FO et l'U2P œuvrent au sein de la Commission Paritaire Régionale interprofessionnelle de l'artisanat (CPRIA) à ce que soient prises en compte les problématiques spécifiques des entreprises artisanales et de leurs salariés.

Grâce au dialogue social de qualité qui l'anime, la CPRIA Bretagne constitue un acteur majeur pour porter auprès des services déconcentrés de l'Etat les difficultés et attentes, ainsi que pour Informer et accompagner les salariés et chefs d'entreprise de l'artisanat.

il a donc semblé important à la CPRIA d'apporter l'information la plus précise et la plus actualisée sur les mesures déjà prises ou à venir du Gouvernement.

**C'est l'objectif du guide des aides de la CPRIA mis en ligne sur le site :**

[www.cpria-bretagne.fr](http://www.cpria-bretagne.fr)

Les salariés et chefs d'entreprises peuvent **contacter la CPRIA à l'aide du formulaire de contact en ligne.**

D'autres initiatives sont en cours pour accompagner au mieux les chefs d'entreprise et les salariés dans cette phase de crise.

Il nous revient, par le dialogue social, de bâtir dès aujourd'hui les conditions indispensables à la relance de l'économie au terme de cette crise.

La place et l'action de la CPRIA Bretagne dans cette mobilisation est pour nous essentielle.

Nous savons pouvoir compter sur l'engagement syndical de chaque membre de ces Commissions au service des intérêts des salariés et des chefs d'entreprise de l'artisanat, mais aussi au-delà au service de nos concitoyens.

**Président CPRIA Bretagne**  
CFE CGC – Loïc CHISLOUP



**Vice-président CPRIA Bretagne**  
U2P – André ABGUILLERM



**CFDT – Lydie NICOL**



**CFTC – Jean COLLET**



**CGT – Philippe PUSSAT**

